

DADVSI : la réplique virulente de la Fnac

»

En légalisant le téléchargement sauvage contre la poignée de lentilles d'une licence globale, vous avez voté un texte inique et assassin pour la musique française . Le patron du 'premier disquaire de France' n'en démord pas et s'attaque aux députés qui ont voté les deux amendements au projet de loi qui permettent aujourd'hui d'envisager de légaliser le téléchargement en 'peer-to-peer' via le concept de licence globale. Le discours de Denis Olivennes, le P-dg de la Fnac, publié dans *Libération*, montre toute l'ambiguïté de la révision du projet de loi pour l'éco système de l'industrie de la musique. On peut être un leader de la culture et chercher à tout prix à protéger son business ! Mais lorsqu'il affirme que « *la licence globale fera un heureux : l'industrie des télécoms qui vend du débit! Et un mort: la diversité musicale* », Denis Olivennes sous-entend surtout sa crainte d'assister à un glissement du système économique vers le on line, un marché que les acteurs historiques de la distribution de disques peinent à investir. Et c'est bien là qu'est le principal décalage entre les discours de l'industrie, des ayants droits et des internautes. Ces derniers souhaitent légaliser une pratique qui leur est offerte depuis longtemps par l'industrie de l'Internet. Les ayants droits ont tout intérêt à ce que les pratiques déviantes trouvent une issue qui leur soit favorable. Et l'industrie du disque ? Au lieu d'évoquer la « *mort* » de la diversité musicale, il serait préférable d'évoquer la pauvreté de cette industrie qui se focalise sur les '*star'ac*' qui ne font que recycler des produits depuis longtemps amortis (du tout bénéf pour l'industrie) et qui en oublie de jouer son rôle de découvreur de talents et de relais de la culture. En revanche, et sur ce plan Denis Olivennes peut légitimement s'inquiéter, non pour la Fnac sans doute mais plutôt pour la myriade de concurrents de proximité, instaurer une licence globale profitera aux ayants droits et aux éditeurs qui serviront de relais, mais contournera les circuits de distribution physique et traditionnelle. La critique des élus qui ont voté pour les amendements se révèle donc plus une défense du business de la distribution que la prise en compte des aspirations de la très grande majorité des utilisateurs de l'Internet. Face à ces puissants intérêts, que pèse l'internaute ?